

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202308/04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage : 04/08/2023 L'an deux mille vingt-trois, le 22 août à dix-huit heures et quarante-cinq minutes

Nombre de conseillers En exercice : 19 le Conseil Municipal légalement convoqué le 4 août 2023 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire
Présents : 15
Votants : 18

PRESENTS : MMES et MM ANNIC Ann, ANNIC Régis, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie, LEBOUIC Jacky, L'HELGUEN Patrick, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, MOULIN Delphine, PRE Julien, ROPARS Martine, URIEN Jean-Pierre, VIRIEUX Jean-François

ABSENTS ET EXCUSES

M. LANDRY Jacques qui donne pouvoir à M. VIRIEUX Jean-François, M. LELASSEUX Patrick qui donne pouvoir M. BRETEAU Franck, Mme ROBIN Murielle qui donne pouvoir Mme HUBERT Florence, M. LEFFRAY Stéphane.

Mme MEUNIER est élue secrétaire de séance.

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE ET DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

A la suite de la reprise en gestion directe de l'accueil périscolaire, deux règlements intérieurs coexistaient pour la cantine et l'accueil périscolaire. Toutefois, à la suite de la mise en place d'un Portail familles en septembre 2022, un certain nombre de dispositions relatives à l'inscription et à la facturation de ces services sont désormais communes.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le nouveau règlement intérieur, joint à la présente délibération, fusionnant les deux précédents règlements.

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU

